

que la Propagande ne leur voulait permettre de passer dans le diocèse de Québec qu'en qualité de prêtres séculiers.

L'évêque et son grand vicaire se proposèrent alors d'employer comme professeurs, des prêtres séculiers qu'on espérait trouver en Angleterre ; au commencement de l'année 1808, Mgr. Plessis en écrivait à M. DeBouvens, son procureur à Londres.*

“ Quant à l'école catholique à établir dans la capitale de la Nouvelle-Ecosse, il y a des précautions à prendre. Le gouvernement de cette province, aussi bien que celui du Bas-Canada, a moins de libéralité que le gouvernement général de l'empire britannique. On ne peut donc se flatter d'y établir des professeurs catholiques qu'autant qu'ils seraient avoués, ou du moins tolérés, par les ministres de sa majesté, et munis de passeports. Or la chose n'est pas fort aisée à obtenir d'un ministère ennemi, comme vous le savez, de notre religion, en haine de laquelle il a été appelé à l'administration des affaires.”

On voit que l'évêque de Québec, s'il avait peu de confiance dans la libéralité du ministère anglais, en avait moins encore dans les dispositions des gouverneurs du Canada et de la Nouvelle-Ecosse. M. Burke ne put obtenir la permission de faire venir, pour son collège, quelques prêtres français qui avaient appris l'anglais à Londres. Dès lors il dut laisser reposer son projet, attendre des temps meilleurs et employer

* M. Bourret, prêtre sulpicien qui avait été pendant plusieurs années agent des évêques de Québec à Londres, mourut le 23 octobre, 1807, et fut remplacé par M. DeBouvens.